

FICHE n° 3

GT FORMATION DU 23 MAI 2023

Point d'étape 2022-2023 de la participation de la DGFIP aux « Classes Talents du service public »

I – Le rappel du dispositif

Le plan Talents du service public porté par le ministère de la transformation et de la fonction publique vise à permettre à chaque jeune d'avoir toutes ses chances d'intégrer la fonction publique en déployant plusieurs mesures¹ parmi lesquelles les Prépas Talents. Ce dispositif s'articule autour de deux objectifs : lutter contre l'autocensure face aux concours et diversifier la haute fonction publique.

L'arrêté du 5 août 2021 relatif aux cycles de formation dénommés « Prépas Talents » a fixé le cadre permettant la création de classes Prépas Talents. Dès le mois d'avril 2021, la liste de ces nouvelles classes a été publiée par la DGAFP, une seconde vague de déploiement ayant été opérée en 2022.

La reconduction de ce dispositif, à iso-périmètre, a été confirmée lors du comité de pilotage Prépa Talents du 14 mars 2023 présidé par le ministre M. Stanislas Guérini. Ce sont désormais 100 classes préparatoires qui sont réparties sur l'ensemble du territoire pour préparer à plus de 45 concours de la fonction publique et de la haute fonction publique de niveau B, A et A+.

Ces Prépas Talents offrent des parcours de formation et de préparation aux concours dont l'objectif est de favoriser l'égalité des chances dans l'accès à la fonction publique, destinées aux étudiants disposant de ressources modestes et aux demandeurs d'emploi. Elles sont présentes sur tout le territoire, au sein des Ecoles du service public, d'universités, des Instituts d'études politiques, des CPAG ou IPAG. Les candidats préparatoires sont sélectionnés sous conditions de ressources et de mérite, sur la base d'un dossier et d'un entretien tenant compte du parcours du candidat, de ses aptitudes, de sa motivation et de son potentiel.

Chaque préparatoire bénéficie d'une formation spécifique gratuite et diplômante² ou certifiante, accompagnée d'un stage en immersion dans les services territoriaux, ainsi que d'un tutorat assuré par des fonctionnaires, en s'appuyant notamment sur les réseaux associatifs. Chaque étudiant inscrit en Prépa Talents est par ailleurs soutenu financièrement pendant sa formation par une bourse annuelle de 4 000 €.

Une subvention pour participer à la couverture des frais liés à la formation est attribuée pour 2 ans aux acteurs de ces Classes, calculée par place offerte.

L'ENFiP s'est inscrite dans cette démarche dès 2021 avec des partenaires leaders tels que l'IRA de Metz (établissement coordonnateur des classes prépa-talents de Lorraine, de Strasbourg et de Paris-

1 Le plan Talents du service public comporte 3 volets : les Cordées du service public, les Prépas Talents et les Concours Talents.

2 Un diplôme délivré par l'université partenaire est désormais adossé à chaque classe Prépa-Talents pour valoriser l'année de préparation (implication, assiduité, niveau atteint).

Est) et l'Université Clermont Auvergne et en créant en 2022 au sein de ses propres établissements des Classes prépas talents (CPT), issues de la transformation de ses ex classes préparatoires intégrées (CPI).

Des directions territoriales se sont également engagées dans le dispositif dans le cadre de partenariats noués avec des organismes portant une classe prépa-talents.

II- Focus sur les Classes Prépas Talents de l'ENFIP et implication du réseau

2. 1- Les Classes Prépas Talents internes à l'ENFIP

5 établissements de l'ENFiP (Noisiel et Clermont-Ferrand, /Nevers, Lyon et Noisy - Le Grand) portent aujourd'hui une Classe Prépa-Talents en leur sein préparant pour les deux premiers au concours d'inspecteur externe des Finances publiques, les trois autres au concours externe de contrôleur des Finances publiques.

Chacun a signé une **convention de partenariat avec une université** : l'UPEC pour Noisiel, l'Université Gustave Eiffel pour Noisy-le-Grand- Le Montaigne, l'IUT de l'Université de Lyon 3 pour Lyon et l'IRPAG de Clermont-Ferrand pour Nevers et Clermont-Ferrand. Ces partenariats définissent notamment les cursus universitaires ouverts à la Classe Talent, les concours préparés, le nombre de places offertes, les modalités de sélection des préparants, le contenu et le caractère diplômant du parcours de formation et de préparation, ainsi que les modalités de coopérations entre l'Université et l'établissement de l'ENFiP concernés.

Un **partenariat signé par chaque établissement avec l'association La Cordée** permet parallèlement d'assurer le mentorat de chaque préparant (un mentor bénévole pour un préparant) et la promotion du dispositif de la Classe Prépa Talents.

Le recrutement des candidats à la CPT, en amont de la sélection, s'opère à travers des actions de **communication** réalisées en partenariat avec les universités, Pôle Emploi et l'association La Cordée.

Les formations sont dispensées par des chargés d'enseignement et des professeurs d'université, en fonction des matières dispensées (options choisies) et de l'organisation locale. Certains chargés d'enseignements ou administratifs s'engagent par ailleurs en tant que **mentor**, à titre bénévole, d'un préparant, d'autres jeunes bénéficiant d'un mentor issu de la DGFIP via l'association La Cordée.

Cette mobilisation est fructueuse et conforte l'engagement social de la DGFIP dans la diversité des recrutements par concours, mais aussi la politique d'attractivité. Ainsi, sur les 106 places ouvertes au total pour ces 5 classes Prépas Talents, le nombre de candidats effectivement présents à la formation est supérieur à 80 %, la grande majorité suivant jusqu'à son terme la formation offerte.

Le résultat des CPT de l'ENFIP est très encourageant avec un taux global de réussite aux concours de la DGFIP en 2023 de l'ordre de 69 % prenant en compte les réussites en 2023 des candidats issus de promotions antérieures (dispositif de réussite à retardement).

Le nombre de lauréats, issus des CPT de l'ENFIP, à avoir obtenu au moins un concours de la DGFIP en 2023 est de 88 (contre 70 en 2022). Certains préparants présentent et réussissent le concours pour lequel ils ont suivi une formation et réussissent également un autre concours de la

DGFIP. **Le taux de réussite au Diplôme Universitaire** adossé à la CPT s'avère également élevé, la très grande majorité des inscrits au DU l'ayant obtenu (soit 83%).

2.2- La participation des directions territoriales aux Classes Prépas-Talents externes

Plusieurs DDFIP se sont engagées dans le dispositif dans le cadre de partenariats auprès d'organismes portant une classe Prépa-Talents. Suite à l'enquête conduite par l'ENFIP, il ressort qu'une dizaine de directions territoriales sont impliquées dans le dispositif avec des partenaires, tels que l'IPAG d'Amiens, l'IPAG de Montpellier ou encore l'IEP de Toulouse ou Science Po Bordeaux au travers de leur CPAG qui porte chacun une classe Prépa-Talents préparant notamment aux concours de la DGFIP.

Cette démarche témoigne de l'engagement marqué des directions de la DGFIP dans la diversité et l'égalité des chances relayant des actions relatives à l'attractivité des métiers de la DGFIP. Les DDFIP interviennent notamment au sein de ces CPT pour dispenser des cours, accueillir en stages d'immersion les préparationnaires et en tant que mentor ou tuteur.

* * *

Si le dispositif a fait la démonstration de sa pertinence au vu des résultats d'ores et déjà obtenus, demeure la difficulté de remplir le nombre de places offertes au sein de l'ensemble des classes Prépas Talents existantes. Un dispositif de communication renforcé sera mis en place, notamment avec les Universités qui ont un rôle majeur à jouer pour faire connaître les CPT aux étudiants, associé à la mise à jour du portail de la fonction publique avec la création d'une page dédiée aux CPT et une refonte de la cartographie.

L'ouverture par la DGFIP du nouveau site « rejoindre les finances publiques », conduite le 25 avril dernier, va également permettre de souligner cette voie originale de préparation aux concours de la DGFIP.